



COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 OCTOBRE 2023

Présents : D. MARCETEAU, P. MARCETEAU, C. GROS, E. SOL-EVRARD, E MICHIELS, M.P. NICOT, V. MONDARY, J.C. GRANET et H. SEEGER

Excusés : S. ARCHAMBAULT, C. DE RIVASSON, Y. DUGAS, Y. DELOMPRE

Pouvoirs donnés à C. GROS par C. DE RIVASSON, P. MARCETEAU par Y. DELOMPRE

Secrétaire de séance : H. SEEGER

La séance est ouverte à 20h00.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV du 31 août 2023

2. Décision modificative no 2

En section d'investissement, une augmentation de 10 950 € des crédits ouverts au BP à l'opération11 « Petite Grange » est nécessaire (sur la ligne 2135 « installations générales et agencements »). L'équilibre de la DM est obtenu par réduction de l'ouverture au compte 20 (« dépenses imprévues »). Le Conseil approuve à l'unanimité.

3. Demandes de subvention

- ***Demande DETR et de subvention départementale pour la rénovation thermique (menuiseries, convecteurs) de certains logements communaux (Périgord Vert et maison Bougeault).*** Il ressort que la maison Bougeault n'est pas éligible pour subvention départementale car non conventionnée. En conséquence Mme le Maire propose de retreindre le dossier restreint au Périgord Vert pour un montant total subventionnable de 30 892,70 € HT.
- ***Pré-demande pour animation de la vie locale et appui à la finalisation du projet d'habitat partagé au programme LEADER du Pays de Périgord Vert.*** Elle comporte essentiellement un poste en CDD à mi-temps sur 18 mois qui est subventionnable à 80%. La pré-demande est à discuter pour finalisation avec le Pays de Périgord Vert.
- ***Candidature à la labellisation « Villages d'Avenir ».*** Il s'agit d'une demande d'appui par un chef de projet de l'ANCT pour le montage du financement du projet d'habitat partagé.

Le conseil valide ces demandes ou pré-demande à l'unanimité.

4. Mise à disposition de locaux pour les Restaurants du Cœur de Dordogne

La présence à Miallet sera organisée le mardi matin pendant 2 heures 2 fois par mois. Mme le Maire propose que le camion stationne dans la cour arrière de la Mairie et que la Salle du conseil avec un accès internet soit mise à disposition sur ces périodes. Le conseil valide ces dispositions et autorise Mme le Maire à signer la convention (10 pour et 1 abstention).

5. Règlement des salles communales

Trois documents (en version identifiée au 6 octobre) sont soumis au conseil :

- le règlement d'utilisation pour les 3 salles, à savoir l'Espace Marcelle Lamande-Bougault (futur nom de la salle des fêtes), la Petite Grange et la Salle polyvalente au-dessus de la Salle du Conseil Municipal ;
- un modèle-type de convention de mise à disposition pour la Petite Grange ;
- les tarifs des mises à disposition et le montant des cautions pour la Petite Grange. Une clause de gratuité est prévue pour les services municipaux et les partenaires institutionnels, les associations communales ou celles à but caritatif sauf si la manifestation organisée génère des recettes. La gratuité peut s'appliquer aussi éventuellement à d'autres utilisateurs sur décision du Maire.

Le Conseil approuve ces documents et notamment valide les tarifs et cautions (10 pour et 1 abstention)

6. Candidature à une formation PNR par l'accompagnement de la cantine en Bio

Cette formation vise à aller au-delà des obligations de la loi EGALIM et se concentre sur les aspects pratiques. Son coût est pris en charge par le PNR Périgord Limousin. La Commune devra toutefois supporter celui de la labellisation Ecocert de niveau 2. Le Conseil approuve à l'unanimité.

7. Informations

- ***Inauguration Petite Grange*** : 15 octobre 17h00 avec participation des associations.
- ***Journées du PNR à Piégut-Pluviers*** : 13 octobre et 14 octobre avec, entre autres le spectacle de la Cabane à Plume(s), conçu avec la Compagnie de l'Homme Debout.

8. Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 21h15

Echanges avec les administrés après le conseil

- La faisabilité de mise en place d'une borne pour le dépôt de vêtements va être étudiée.
- La mise en place de composteurs collectifs libres d'accès est discutée. Elle nécessite que du personnel prenne en charge la gestion et soulève des questions quant à l'absence de contrôle des dépôts et la responsabilité pour l'utilisation ultérieure du produit final mis à disposition (ou vendu). Le dossier reste à instruire plus avant.